

## COMITE EXECUTIF IFU 2021 DU 17 MARS 2021

### COMPTE RENDU

Le comité exécutif du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne a été consulté par voie électronique à l'initiative de M. Nicolas LACROIX, Président du GIP Haute-Marne, le mercredi 17 mars 2021 à 15h.

#### **Ont été consultés par voie électronique les membres du comité (4) :**

M. Nicolas LACROIX,	Président,
M. Hervé GERIN,	Sous-Préfet de Saint-Dizier,
M. Jean-Sébastien TARDIEU	Représentant le conseil régional
M. Nicolas POMPON,	Représentant les services du conseil départemental.

#### **Ont été associés à la consultation (9) :**

Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne,
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,
M. Marc LEBRUN,	ORANO – Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron,
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne,
Mme Stéphanie PROBERT	Responsable Administratif GIP Haute-Marne,
M. Thierry PUSSIEUX,	CEA – Chef du programme de valorisation,
M. Alain SABATIER	EDF – Directeur de l'accompagnement de CIGEO,
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne – Chef de la division SPL,
M. Mohamed TEMIME	Préfecture de la Haute-Marne – Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire.

L'assemblée générale du 13 novembre 2020 a délégué au conseil d'administration, pour une durée correspondant à la durée de l'état d'urgence sanitaire augmentée de deux mois, la compétence d'approuver les conditions de financement de projets ou d'opérations non prévues au programme d'activité.

Le conseil d'administration du 19 janvier 2021, dans le cadre de la délégation de cette assemblée générale, a décidé de reconduire le dispositif d'indemnité forfaitaire unique (IFU) 2020 en l'ouvrant aux entreprises de restauration (bars et restaurants) fermées administrativement pour cause de crise sanitaire au cours du premier trimestre 2021.

Cette indemnité est destinée aux établissements fermés administrativement, ayant préalablement une activité.

Ces demandes ont été transmises après contrôles par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne.

Le comité se prononce favorablement à l'unanimité sur 5 demandes pour un total d'indemnité de 8.500 € :

- 4 IFU pour un montant de 6.750 € pour les ressortissants de la Chambre de Commerce et d'Industrie Haute-Marne Meuse ;
- 1 IFU pour un montant de 1.750 € pour les ressortissants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne (ou doubles ressortissants).

Les tableaux en annexe listent les 5 bénéficiaires.

Le Commissaire du Gouvernement

**22 MARS 2021**

Le Président



Nicolas LACROIX

**Liste des dossiers présentés par la CMA pour l'IFU 2021 - PROPOSITIONS CE 17/03/2021**

N°	Entreprise	Prénom	Nom	Commune	SIREN	Activité	Nb salariés	Subvention
1	BELLA PIZZA	Lahouari	FATMI	JOINVILLE	823 419 270	RESTAURATION RAPIDE	1	1 750

Le Commissaire du Gouvernement

**22 MARS 2021**

**Décisions CCI pour l'IFU 2021 - CE 17/03/2021**

N°	Entreprise	Enseigne	Prénom	Nom	Commune	Siret	Nature activité	Nb salariés	Subvention
1	MME LACOUR TATIANA	AUBERGE DU LAC	Tatiana	LACOUR	ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE	45325029200027	RESTAURATION TRADITIONNELLE : BAR RESTAURANT	3	1 750
2	LA COMBE DES EAUX BLEUES		Christiane	CHAUSSADE	ECOT LA COMBE	75308585100016	RESTAURATION TRADITIONNELLE : L'EXPLOITATION DE	2	1 750
3	LAROCHE		Veronique	LAROCHE	LANGRES	48231493700020	RESTAURATION TRADITIONNELLE : RESTAURATION	0	1 500
4	VILLA FENG LAN		Junlan	ZHA	SAINT-DIZIER	89169867200013	Restauration traditionnelle : RESTAURATION TRADITIONNELLE, VENTE DE	2	1 750

**Le Commissaire du Gouvernement**

**22 MARS 2021**